

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 01933

Numéro SIREN : 805 227 022

Nom ou dénomination : 969H

Ce dépôt a été enregistré le 09/11/2021 sous le numéro de dépôt 17741

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2020

Page 1

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies

Avis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SASU 969H

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 1175 Route de Langesse

13100 AIX EN PROVENCE

Numéro SIRET * 8 0 5 2 2 7 0 2 2 0 0 0 1 1

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2

Durée de l'exercice précédent * 1 2

					Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
					3 1 1 2 2 0 2 0		3 1 1 2 2 0 1 9		
ACTIF			Brut		Amortissements - Provisions		Net		
			1		2		3		
							4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012				
		Autres *	014		016				
	Immobilisations corporelles *		028	9 869	030	8 062	1 808	3 670	
	Immobilisations financières * (1)		040	4 950	042		4 950	4 950	
	Total I (5)		044	14 819	048	8 062	6 758	8 620	
	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052			
		Marchandises *		060		062			
		Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
		Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	43 200	070		43 200	27 360
			Autres * (3)	072	29 330	074		29 330	82 603
Valeurs mobilières de placement		080		082					
Disponibilités		084	11 216	086		11 216	20 326		
Charges constatées d'avance *		092		094					
Total II		096	83 745	098		83 745	130 290		
Total général (I+II)		110	98 565	112	8 062	90 503	138 910		
PASSIF					Exercice N NET		Exercice N-1 NET		
					1		2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		17 000		17 000	
	Ecart de réévaluation			124					
	Réserve légale			126					
	Réserves réglementées*			130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *			131	)	132			
	Report à nouveau			134		436		19 564	
	Résultat de l'exercice			136		50 838		19 128	
	Provisions réglementées			140					
	Total I			142		67 402		16 564	
	Provisions pour risques et charges			154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166		188		3 630	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)			169	4 030	)	172	22 913	
	Produits constatés d'avance			174					
	Total III			176		23 101		122 346	
	Total général (I + II + III)			180		90 503		138 910	
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	4 030	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Copie conforme à l'original

Formulaire obligatoire (article 307 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SASU 969H

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le
3 1 1 2 2 0 2 0Exercice N-1 clos le
3 1 1 2 2 0 1 9

PRODUITS D'EXPLOITATION	CHARGES D'EXPLOITATION	Produits et charges divers	Régime d'exploitation	Dédutions	Déficits	Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
						3 1 1 2 2 0 2 0	3 1 1 2 2 0 1 9	3 1 1 2 2 0 1 9	3 1 1 2 2 0 1 9
Ventes de marchandises *						210			
Production vendue { biens dont export et livraisons intracommunautaires services * }						214			
						218	36 000	22 800	
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222			
Production immobilisée *						224			
Subventions d'exploitation reçues						226			
Autres produits						230	22 944	3	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	58 944	22 803	
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234			
Variation de stock (marchandises) *						236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240			
Autres charges externes * : (dont crédit bail : mobilier - immobilier)						242	23 005	1 184	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)						244			
Rémunérations du personnel *						250			
Charges sociales (cf. renvoi 380)						252			
Dotations aux amortissements *						254	1 863	2 131	
Dotations aux provisions						256			
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }						262	157	157	
Total des charges d'exploitation (II)						264	25 025	3 472	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	33 920	19 331	
Produits financiers						280	23 400		
Produits exceptionnels						290			
Charges financières						294			
Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }						300	1 463	203	
Impôts sur les bénéfices *						306	5 019		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	50 838	19 128	
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312	50 838	314	
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318			
Provisions non déductibles *						322			
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)						324	5 019		
Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés						330	1 233		
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option						251			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997	
Entreprise nouvelles (44, octies A)						986			
Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies A)						981			
Prise en compte ZFA NG (44, quaterdecies)						345			
Zone franche urbaine (44, octies et octies A)						987			
Jeune entreprise innovante (44, octies A)						989			
Investissements outre-mer						344			
Zones de restructuration de la défense (44, octies)						127			
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)						991			
Crédance due au report en arrière du déficit						346			
Zone de développement prioritaire (44, septidécies)						993			
Zones de revitalisation rurales (44, septidécies)						138			
Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 duodecies)						990			
Bassins urbains à dynamiser-BUID (art. 44 duodecies)						992			
Déduction exceptionnelle simulatrice de crédit						641			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352	33 690	354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356			
Déficits antérieurs reportables : *233 dont imputés sur le résultat :								360	233
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					370	33 457	372	

En Euros

copie conforme à l'original

M

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	10.0000	1 700			1 700

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15, PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

SASU 969H
13100 AIX EN PROVENCE

Page 5

[illegible]

969H

Société Par Actions Simplifiée au capital de 17 000.00 €

Siège social : 1175 Route de Langesse

13100 AIX EN PROVENCE

805 227 022 RCS AIX EN PROVENCE

**TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTATION DE RESULTAT PRISE
PAR L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2021**

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020, s'élevant à 50 837.81 €, de la manière suivante :

- Un résultat de	50 837.81 €
- Une somme de	- 436.15 €
à l'amortissement du compte "Report à nouveau" débiteur de pareil montant	
- Affectation d'une somme de	1 700.00 €
au compte de "réserve légale", pour la porter à 10 % du capital social	
- Soit une somme distribuable de	48 701.66 €
- Une somme de	48 000.00 €
à la distribution de dividende, soit par action,	
un montant de	28.23 €
- et le solde, soit	701.66 €
au compte "Report à Nouveau"	

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 28.23 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 septembre 2021, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

